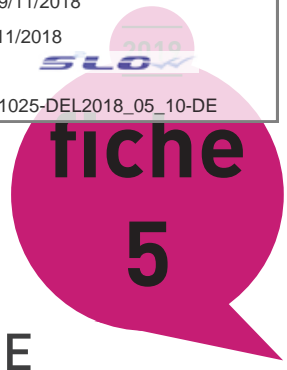


AIDE AU DÉPLACEMENT DES CHAMPIONS



AGGLO
PAYS
D'ISSOIRE



➤ OBJECTIFS

Dans le cadre de sa politique sportive et de son aide aux associations et clubs sportifs adoptée en 2018, API propose de s'engager à participer aux dépenses engagées par les clubs pour les déplacements sportifs.

L'objectif de cette participation est d'alléger la charge financière liée aux frais de transport pour les compétitions sportives, tant pour les équipes que pour les sportifs individuels. Cette action concerne les compétitions nationales de type « Elite » (Championnat de France du plus haut niveau national, hors pré qualification), les championnats européens et internationaux.

<h3>➤ PUBLICS</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Adultes et jeunes • Les associations sportives (clubs, ligues, comités). 	<h3>➤ PÉRIODE</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Période concernée : du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
--	---

➤ MODE DE TRANSPORT UTILISÉ

Le mode de transport utilisé est laissé à l'appréciation de l'association. Cependant, il est rappelé que si les déplacements sportifs représentent un poste de dépenses important pour les clubs, ils ont également un coût énergétique et un impact en matière d'émissions de gaz à effet de serre non négligeables pour la planète. Afin de limiter l'impact environnemental et de réduire les dépenses énergétiques, il est demandé aux dirigeants de clubs d'adopter une démarche éco-citoyenne dans la préparation des déplacements de leurs sportifs.

Au regard de l'Agenda 21 API et de celui du Comité National Olympique et Sportif Français (Agenda du Sport Français), API incite les associations sportives à privilégier l'utilisation de moyen de déplacements collectifs (train, car, navette) et à organiser des regroupements lors de déplacements sportifs.

Les ligues et comités régionaux seront des relais appréciés pour faciliter ce type d'échanges entre les clubs et pourront notamment communiquer la liste de l'ensemble des clubs d'API qualifiés au Championnat de France, Europe ou international.

➤ MODE DE TRANSPORT UTILISÉ

CHAMPIONNAT*	INDIVIDUEL	ÉQUIPES
FRANCE	500€	1 000€
EUROPE	1 000€	2 000€
INTERNATIONAL	1 500€	3 000€

***Le forfait est revalorisé de 25% pour les championnats HANDI SPORT**

***Le forfait est attribué une seul fois par an.**

CONTREPARTIE demandée : Une image ou une vidéo du sportif et/ou de son équipe devra être fournie à API, avec l'autorisation d'utilisation non commerciale de cette image par API.